

L'an **2023** et le **4 MAI** à **18 heures 30**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Champagne-Vigny, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

**Quorum :**

Conseillers en exercice : 61  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 42  
Conseillers votants : 43

Dont pouvoirs : 5

**Membres titulaires présents :**

Mesdames DELPECH DE MONTGOLFIER Anne (Maire délégué Barbezieux) - AUTHIER-FORT Claire (Vice-Présidente - 1<sup>ère</sup> adjointe Barbezieux), SWISTEK Florence (3<sup>ème</sup> adjointe Barbezieux), DELAHAYE Françoise (5<sup>ème</sup> adjointe Barbezieux), COURIBAUT Carole (7<sup>ème</sup> adjointe Barbezieux), PAULHAC Laëtitià (3<sup>ème</sup> adjointe Barret), BELLY Michèle (5<sup>ème</sup> adjointe Coteaux-du-Blanzacais), BAUDOUIN Line (Maire de Guimps), LAGARDE Isabelle (Vice-Présidente - Maire d'Oriolles), BELLOT Marie-Claude (1<sup>ère</sup> adjointe Reignac), AUBRIT Marie-Claire (Maire de Saint-Félix), MONNEREAU Françoise (Maire de Saint-Médard-de-Barbezieux), MAHIAS Marie-Josèphe (Maire de Sainte-Souline), BOIBELET AVRIL Elsa (Conseillère municipale Val des Vignes).

Messieurs MOREAU Philippe (Maire d'Angeduc), DUBOJSKI Michel (Vice-Président - Maire de Baignes), BAUDET Pierre (2<sup>ème</sup> adjoint Baignes), BOBE Philippe (4<sup>ème</sup> adjoint Barbezieux), DELATTE Benoît (Vice-Président - Conseiller municipal Barbezieux), RENAUD Hervé (Conseil municipal Barbezieux), HERROUET Jean-Pierre (Maire de Bécheresse), MAUDET Didier (Maire de Brossac), CHAPPA Patrice (1<sup>er</sup> adjoint Champagne-Vigny), BARON Frédéric (Maire d'Etriac), GADRAT Aurélien (Maire de Guizengard), CHABOT Jacques (Président – Maire de Ladiville), TESTAUD Alain (Maire de Lagarde sur le Né), BERGEON Frédéric (Maire de Montmérac), De CASTELBAJAC Dominique (Maire de Passirac), MONTENON Thierry (Maire de Pérignac), HUNEAU Patrick (Maire de Saint-Aulais-la-Chapelle), DUBROCA Allain (Maire de Saint-Palais-du-Né), VARENNE Michel (Maire de Salles de Barbezieux), BARBOT Jean-Pierre (Vice-Président – Conseiller municipal Val des Vignes), CHAIGNAUD Eric (5<sup>ème</sup> adjoint Val des Vignes).

**Membres suppléants présents :**

Mesdames BAUCANNE Brigitte (1<sup>ère</sup> adjointe Berneuil), BARBOTIN Audrey (1<sup>ère</sup> adjointe Etriac), PIGEAUD Annick (1<sup>ère</sup> adjointe Guimps).

Messieurs GIRARD Guy (1<sup>er</sup> adjoint Angeduc), DEXET Emmanuel (2<sup>ème</sup> adjoint Champagne-Vigny), BLUTEAU Jacky (1<sup>er</sup> adjoint Lachaise), ROBIN Eric (1<sup>er</sup> adjoint Saint-Bonnet).

**Étaient excusés :**

Mesdames PIGNOCHET Isabelle (3<sup>ème</sup> adjointe Baignes), GOUFFRANT Marie-Hélène (Vice-Présidente - Maire de Chillac).

Messieurs MEURAILLON André (Maire de Barbezieux), BUZARD Laurent (2<sup>ème</sup> adjoint Barbezieux), FONTENOY Yann (Conseil municipal Barbezieux), TÉTOIN Gaël (Maire de Boisbretreau), TUTARD Christophe (Vice-Président - Maire de Challignac), BONNAUD Pascal (Maire de Lachaise), LEMBERT Didier (1<sup>er</sup> adjoint Montmérac).

**Assistaient à la séance :**

Monsieur MONTÉZIN François (Directeur Général des Services)  
Madame BORDAT-PIVETAUD Christine (assistante projets qualités)

**L'ordre du jour de la séance :**

N°1 - Montant des charges liées au fonctionnement du service commun d'Autorisation du Droit des Sols et du service commun Ressources Humaines pour les communes concernées : part variable des Attributions de Compensation (AC)

N°2 - Détermination du coût unitaire de fonctionnement des agents de la CdC4B pour l'année 2023 dans le cadre de la refacturation aux communes

N°3 - Désignation des représentants au Conseil d'Administration de la Mission Locale Arc Charente

N°4 - Détermination du coût moyen par élève scolarisé en maternelle et en primaire

N°5 - Adoption du Contrat Départemental d'Animation 2023 et du bilan 2022 entre la CdC4B et le Département de la Charente

N°6 - Abrogation de la carte communale de Jurignac et approbation du PLU de Val des Vignes

N°7 - Fixation des tarifs de la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

En l'absence de Monsieur Gérard SAUMON, maire de Champagne-Vigny, Monsieur le Président remercie Monsieur Patrice CHAPPA, adjoint, d'accueillir le conseil communautaire dans sa salle des fêtes. Monsieur Patrice CHAPPA souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Monsieur le Président annonce que les débats sont accessibles au public en direct de manière électronique via facebook.

***Désignation d'un secrétaire de séance.***

Madame Claire AUTHIER-FORT se propose en tant que secrétaire de séance.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

***Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 23 mars 2023.***

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

***Décisions du Président.***

Monsieur le Président présente les décisions qui ont été prises du 4 mars au 14 avril 2023.

Monsieur le Président informe également le conseil communautaire que deux délibérations supplémentaires viennent s'ajouter à l'ordre du jour que sont le projet de création d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) à Angoulême et la piscine de Barbezieux avec une proposition de non ouverture de la piscine pour la saison 2023.

L'ordre des délibérations s'en trouve donc modifié.

Le conseil communautaire approuve ces ajouts et modifications à l'unanimité.

### ***Projet de création d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) à Angoulême***

Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement présente la délibération.

Monsieur le Vice-Président explique que ce projet permettrait d'éviter l'enfouissement des déchets résiduels. Il rappelle que la TGAP, qui était de l'ordre de 24 € en 2018, va passer en 2025 à 64 € et que la loi nous oblige à réduire de 50 % notre quantité de déchets d'ici 2025 sur la base des chiffres de 2010.

Ce projet serait opérationnel dans une dizaine d'année.

Actuellement, nous sommes au stade des études pour un coût prévisionnel de 3 105 000.00 € HT et qui vont durer 4 ans.

Un dossier de déclaration d'intention a été déposé par Calitom.

Il est notamment proposé la construction d'une UVE sur la commune d'Angoulême d'une capacité de 120 000 tonnes prenant en compte des perspectives ambitieuses de réduction des déchets liés aux efforts de prévention. Il rappelle que 160 000 tonnes de déchets sont traités et enfouis à ce jour.

Néanmoins, sur le département de la Charente, une grande partie de ces déchets est actuellement enfouie sur le site de Sainte Sévère dont la capacité de stockage doit passer de 70 000 tonnes annuelles à 40 000 tonnes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Monsieur le Vice-Président informe que les déchets ultimes après traitement des sacs jaunes sont envoyés aujourd'hui en Espagne. Avec ce projet, cela permettrait la réduction des transports, notamment en termes de coût et d'empreinte carbone.

Pour répondre à cette urgence, CALITOM a étudié trois scénarii :

1. Production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) valorisés en cimenterie (auprès d'un acteur privé)
2. Production de CSR valorisés dans une chaufferie à créer sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage publique
3. Valorisation des déchets dans une unité de valorisation énergétique (UVE) à créer sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage publique

A l'issue de cette étude, il ressort que la solution de l'UVE est la plus pertinente, d'autant que la CDC de Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais se proposent d'être partenaires du projet. Ce mode de valorisation offre en effet un double bénéfice : le processus d'incinération des déchets avec récupération d'énergie consiste à transformer la chaleur dégagée par la combustion des déchets en vapeur sous pression. Elle peut alors alimenter des réseaux de chaleur urbains mais aussi répondre aux besoins d'industriels locaux consommateurs de gaz naturel.

Cette UVE pourrait voir le jour sur l'ancien site de la SNPE (Société Nationale des Poudres et des Explosifs) à Angoulême.

Le montant de l'investissement est estimé à 110 millions d'euros.

A la suite d'une question de Monsieur Eric CHAIGNAUD, Monsieur le Vice-Président rappelle qu'il y a 169 000 tonnes qui sont enfouies en Charente, à Clérac, mais le problème c'est qu'en plus de la TGAP, on paie 162 € la tonne. CALITOM est dépendant de sociétés privées. Le coût estimatif avec l'UVE serait entre 80 et 100 € la tonne. C'est sur cette base que le travail est lancé. L'objectif étant, par ce projet, de ne pas faire appel aux collectivités pour son financement.

Madame Marie-Josèphe MAHIAS dit qu'il doit y avoir une erreur par rapport au délai de mise en service de l'UVE inscrit sur la délibération qui n'est pas en cohérence avec le discours du Vice-Président et ne croit pas à la non-participation financière des collectivités au vu du montant global du projet.

Monsieur le Vice-Président répond que l'emprunt contracté serait à rembourser sur 25 ans. Ce projet étant innovant, la Banque des Territoires s'est proposée pour éventuellement être actionnaire dans le montage financier et juridique. Tout ceci est à confirmer puisque nous sommes en phase d'étude.

Madame Anne DELPECH DE MONTGOLFIER demande si entre départements, le coût de cet investissement sera partagé. Monsieur le Vice-Président explique que les études sont financées par rapport au nombre d'habitant, soit à 56 % par CALITOM, 33 % par le SMICVAL du Libournais et 11 % par la CdC de Haute Saintonge. Le financement de la construction de l'UVE étant à l'étude.

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'il s'agit d'une délibération de soutien à ce projet qui est décomposé par une tranche ferme, volet technique et faisabilité, volet juridique puis une première tranche conditionnelle, l'assistance pour désigner le concepteur, une deuxième tranche conditionnelle pour l'accompagnement de CALITOM durant le chantier et ensuite une possible troisième tranche conditionnelle pour accompagner CALITOM pendant les trois années de production de départ et surtout pour faire un suivi de la montée en charge globale des performances (qualité de l'air, conditions de travail du personnel, ...).

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'émettre un avis favorable au projet de création d'une Unité de Valorisation Energétique à Angoulême, porté par Calitom en partenariat avec la CDC de Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

***Montant des charges liées au fonctionnement du service commun d'Autorisation du Droit des Sols et du service commun Ressources Humaines pour les communes concernées : part variable des Attributions de Compensation (AC)***

Madame la Vice-Présidente déléguée, chargée des relations au sein du bloc local et de la mise en œuvre de la planification territoriale présente la délibération. Elle rappelle le fonctionnement du service ADS.

Il s'agit aujourd'hui de valider les charges qui sont payées par ces communes par des attributions de compensation « part variable » à la fois pour l'ADS et à la fois pour la gestion du service commun RH entre la ville de Barbezieux et la CdC.

Madame la Vice-Présidente présente le tableau des attributions de compensation. Elle rappelle que l'augmentation de l'ordre de 36 % s'explique par un service doté d'une responsable de service et de 3 instructeurs et d'un logiciel supplémentaire.

Monsieur Didier MAUDET estime qu'il y a une très forte augmentation entre 2021 et 2023. Il rappelle qu'il a été évoqué lors d'une réunion de demander au pétitionnaire d'être cotisant.

Monsieur le Président rappelle que nous étions sur un service dégradé en terme de personnel sur les années précédentes. Nous sommes en capacité aujourd'hui de répondre à la demande. Il faut faire attention par rapport à la qualité de service.

Pour répondre à la question de Monsieur MAUDET, Madame la Vice-Présidente précise qu'effectivement, il y a beaucoup de demandes de CU, la DDT n'instruisant plus les CUa (informatif). Une demande d'information au niveau juridique est en cours pour savoir si la CdC a l'obligation d'instruire les CUa ou pas. Nous partageons complètement cet état de fait.

Monsieur Dominique de CASTELBAJAC demande si les communes ne pourraient pas délibérer pour instaurer une participation aux pétitionnaires qui font la demande sur ces CUa et qui souvent ne débouchent pas. A partir du moment où l'on a un certain nombre de dossiers qui viennent se rajouter au volume à traiter, nous sommes obligés d'avoir un service dimensionné pour. Est-ce-que le calcul qui est instauré soit 10 % pour l'adhésion, 70 % pour la part fixe et 20 % au dossier est la bonne formule ? Car cela ne pénalise pas le dossier. Il faut trouver des solutions pour éviter à l'avenir une telle augmentation.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit de montants prévisionnels.

Au vu des montants, la commune de Barbezieux se pose la question de savoir si cela ne reviendrait pas moins cher de le faire eux-mêmes.

Madame la Vice-Présidente explique qu'avec l'arrivée du PLUi, les charges seront partagées entre 40 communes et non plus 18 comme aujourd'hui.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire de valider le montant des attributions de compensation définitives tel que présenté.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Détermination du coût unitaire de fonctionnement des agents de la Communauté de Communes pour l'année 2023**

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de fixer le coût unitaire de fonctionnement des agents de la Communauté de Communes mis à disposition à **18.15 € de l'heure**.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Désignation des représentants au Conseil d'Administration de la Mission Locale Arc Charente**

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de désigner comme représentant **titulaire** de la CdC4B sud Charente au Conseil d'Administration de la Mission Locale Arc Charente au collège 1, collège des élus territoriaux *Madame Isabelle LAGARDE* et comme représentant **suppléant**, *Monsieur Christophe TUTARD*.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Détermination du coût moyen par élève scolarisé en maternelle et en primaire***

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de fixer pour l'année 2023 les coûts moyens par élève dans le cadre de la participation financière aux frais de fonctionnement des écoles de notre territoire demandée aux communes non adhérentes à la Communauté de Communes des 4B sud Charente utilisant le service et pour le versement de notre participation à l'école Ste Marie dans le cadre de la convention qui nous lie comme suit :

Coût moyen / élève écoles maternelles	2 186.89 €
Coût moyen / élève écoles primaires	752.34 €.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Adoption du Contrat Départemental d'Animation 2023 et du bilan 2022 entre la CdC4B et le Département de la Charente***

Madame la Vice-Présidente déléguée à l'enfance jeunesse et au monde associatif présente la délibération. Elle rappelle que ce dispositif départemental est dédié aux regroupements de communes rurales pour favoriser l'animation de leur territoire. Les domaines d'intervention sont :

- le sport ;
- la culture ;
- l'éducation à l'environnement pour un développement durable ;
- l'été actif et solidaire.

Madame la Vice-Présidente détaille le bilan 2022 et les actions proposées dans le cadre du contrat 2023 pour un montant de subvention de 14 600.00 €.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'adopter le bilan 2022 qui s'équilibre à 35 908.00 €, d'adopter la répartition de la demande subvention au titre du Contrat Départemental d'Animation 2023 et d'autoriser le reversement des subventions départementales aux différents bénéficiaires retenus.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Abrogation de la carte communale de Jurignac et approbation du PLU de Val des Vignes***

Madame la Vice-Présidente déléguée, chargée des relations au sein du bloc local et de la mise en œuvre de la planification territoriale présente la délibération:

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'abroger la carte communale de l'ancienne commune de Jurignac, de solliciter Madame la Préfète de la Charente afin qu'elle approuve à son tour l'abrogation de la carte communale et d'approuver le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Val des Vignes tel qu'annexé à la présente délibération.

Monsieur Dominique de CASTELBAJAC fait remarquer qu'il n'y a que le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) qui a émis un avis défavorable, ce qui l'interroge. Madame la Vice-Présidente répond que le document est consultable.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Fixation des tarifs de la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme présente la délibération.

Madame la Vice-Présidente informe que les tarifs de la taxe de séjour à l'échelle du Sud Charente pour l'année 2024 restent inchangés par rapport à 2023.

Madame la Vice-Présidente informe que la CdC a perçu sur la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2021 un montant de 25 422 € et pour l'année 2022, cela représente une somme de 29 884 €.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire de fixer les tarifs de la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme présentés.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

Monsieur Dominique de CASTELBAJAC demande comment la CdC se situe par rapport aux autres territoires. Madame la Vice-Présidente répond que nous sommes dans une moyenne plutôt basse.

### **Questions diverses**

Monsieur Benoît DELATTE prend la parole à propos de la participation citoyenne « vigilances incendies - feux de forêt ». Il rappelle à certaines communes qui n'ont pas communiquées des noms de bien vouloir se rapprocher de la gendarmerie.

Ensuite, Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'aborder le sujet de la piscine de Barbezieux avec son éventuel non ouverture pour la saison 2023. Monsieur le Président informe que Monsieur le Maire de Barbezieux et ses adjoints ont été interpellés par des administrés par rapport au fonctionnement de la piscine de Barbezieux. Il rappelle que l'on consomme entre 140 et 150 m<sup>3</sup> d'eau par jour, traité et chauffé. Un coût donc qui explose en terme d'énergie. Les coûts des traitements sont multipliés par deux.

La question s'est posée au sein du bureau municipal de Barbezieux d'ouvrir ou non la piscine cette année à cause de la fuite d'eau des bassins qui est structurelle, accentuée par un contexte national de sécheresse, et l'incidence financière avec le coût de l'énergie et de traitement des eaux de baignade.

Monsieur le Président explique que le bureau de Barbezieux s'est interrogé sur l'ouverture partielle ou complète aux scolaires avec l'apprentissage de la natation ou l'aisance aquatique ou la fermeture totale pour cette saison. Ce qui implique dans ce dernier cas que la fermeture serait prolongée aux années à venir car le projet piscine est au ralenti puisque nous n'avons pas trouvé d'accord sur les attributions de compensation pour le financer. Monsieur le Président en profite pour rappeler les deux journées de travail avec écofinance les 15 et 16 juin prochains.

Aujourd'hui, la demande de Monsieur André MEURAILLON est de dire que la piscine est communautaire et que le conseil communautaire doit se positionner par rapport à cette non ouverture sur la saison à venir. Monsieur le Président rappelle que les piscines de La Couronne et Rouillac n'ouvriront pas cette année ainsi que celle de Chalais avec une ouverture partielle.

Avant de laisser la parole à Madame Florence SWISTEK, Monsieur le Président précise que suivant notre vote, il y aura des incidences sur le personnel, les scolaires car si l'on n'ouvre pas Barbezieux cet été, il faudra avoir plus d'horaires sur la piscine de Baignes, mettre des transports en place, éventuellement des navettes en place entre Barbezieux et Baignes pour les jeunes du territoire.

Madame Florence SWISTEK ajoute que ce sujet est difficile et quel que soit la décision qui sera prise, aucune ne fera l'unanimité car nous ferons des contents et des mécontents. Ce sujet a été abordé hier soir en bureau municipal à la suite de sollicitation de quelques citoyens de la CdC.

Elle indique qu'en dehors d'un point de vue économique, les échanges lors de ce bureau ont été motivés par l'aspect écologique avec un phénomène de sécheresse qui s'aggrave d'année en année sur le territoire national, la Charente étant un des départements le moins touché. La crise énergétique, le climat ont amené à une réflexion globale.

Dans le même temps, nous avons aussi une mission de service public.

Madame Florence SWISTEK informe qu'après en avoir débattu longuement, le bureau municipal de Barbezieux s'est prononcé favorablement, à l'unanimité, pour la non ouverture de la piscine de Barbezieux pour la saison 2023.

Madame Florence SWISTEK explique qu'une réunion s'est tenue cet après-midi entre les élus et les techniciens de la commune de Barbezieux, de Baignes et de la CdC. Lors de cette réunion, il a été décidé d'aborder le sujet ce soir en conseil communautaire.

Monsieur le Président ajoute que l'intention est d'assumer collectivement notre décision avec une dégradation du niveau de services si nous décidons de ne pas ouvrir la piscine. A l'inverse, si nous prenons la décision de la laisser ouverte car cela a été prévue budgétairement et que nous ne voulons pas dégrader le niveau de services, nous assumons le fait de la consommation de l'eau.

Monsieur le Président souhaite qu'une décision soit prise ce soir afin d'organiser au plus vite cette nouvelle saison.

Un débat s'ensuit sur l'ouverture ou la non ouverture de la piscine de Barbezieux pour la saison 2023.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire la non ouverture de la piscine de Barbezieux pour la saison 2023.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

Monsieur le Président fait part de l'agenda aux conseillers communautaires.

Monsieur le Président lève la séance.

Fin de la séance à 21h.

Jacques CHABOT  
Président



Claire AUTHIER-FORT  
Secrétaire de séance

